



Union Régionale des centres  
Sociaux et Socioculturels  
**de Bourgogne  
Franche-Comté**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

**Vendredi 22 Novembre 2019**

Centre Social La Passerelle – 21800 QUETIGNY

**Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté**

Maison des Associations – 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

Email : [urcsbfc@gmail.com](mailto:urcsbfc@gmail.com)



Membre de la Fédération des centres sociaux de France



# SOMMAIRE

1

VIE FÉDÉRALE

## VIE FÉDÉRALE

Conseil d'administration  
Assemblée générale

2

PARTENARIATS

## PARTENARIATS

Conseil régional BFC  
CRAJEP  
MSA  
CARSAT

3

FORMATION

## FORMATION

Mission Référent régional BFC

4

SENACS

## SENACS

Affiche SENACS 2018

5

L'UR EN 2018

## L'UR EN 2018

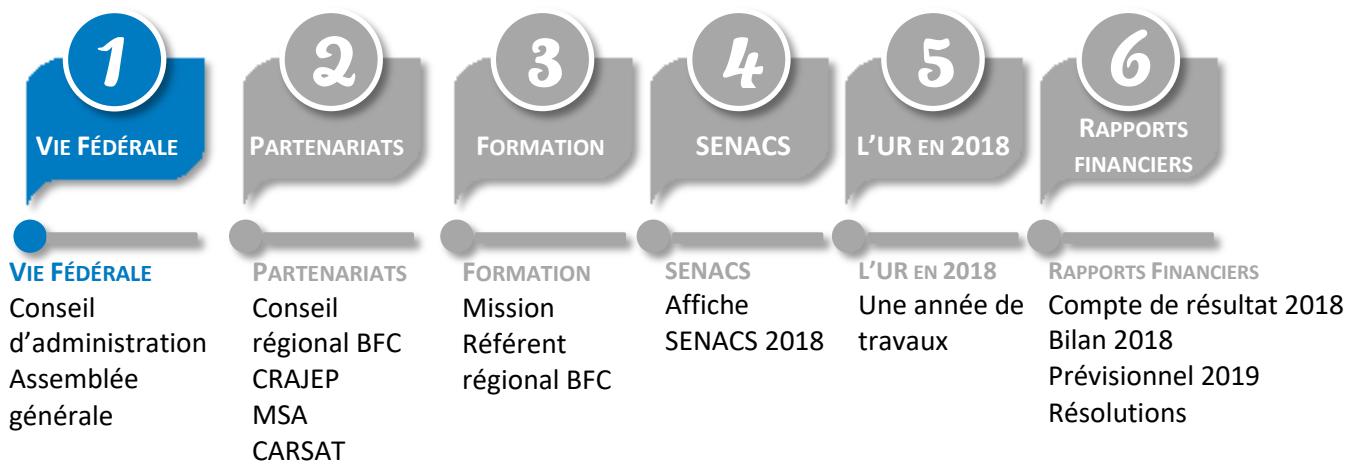
Une année de  
travaux

6

RAPPORTS  
FINANCIER

## RAPPORTS FINANCIERS

Compte de résultat 2018  
Bilan 2018  
Prévisionnel 2019  
Résolutions



## ↳ Le Conseil d'Administration

Présidé en 2018 par Frédéric MESTRE, il est composé des membres émanant des 2 fédérations et du Réseau de Franche-Comté : 4 pour la Nièvre, 4 pour la Côte-d'Or et 4 pour la Franche-Comté.

Sont élus au Conseil d'Administration de 2018 :

✖ au titre de la Fédération des Centres Sociaux de la **Nièvre** :

- Nièvre**
- ✖ Frédéric MESTRE
  - ✖ Dominique ROBICHON
  - ✖ Nicole SHEPHERD
  - ✖ François TOMASI

✖ au titre de la Fédération des Centres Sociaux de la **Côte-d'Or** :

- Côte-d'Or**
- ✖ Odile GOIZET
  - ✖ Estelle LEMOINE BOURGEOIS
  - ✖ Marie Jo BOURCIER – Pouilly en Auxois
  - ✖ Julie MALHERBE

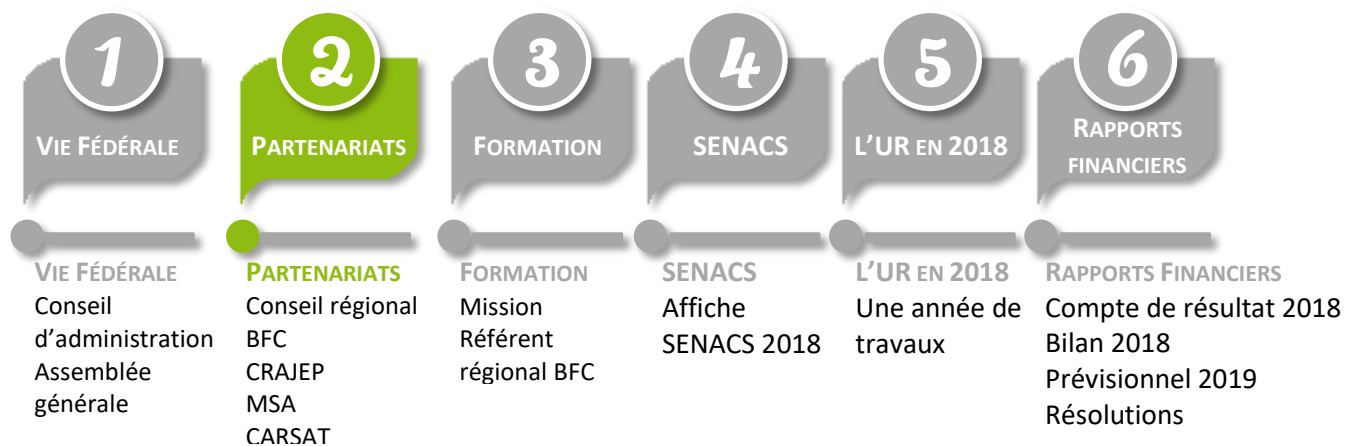
✖ au titre de la Fédération des Centres Sociaux **adhérents directs FCSF** :

- Franche-Comté**
- ✖ Ersin ARSLAN
  - ✖ Nevin AYDIN
  - ✖ Sylvette CASOLI
  - ✖ Dominique MIELLE

Le Conseil d'administration valide les décisions prises lors des différents temps de travail et définit les perspectives de travail.

## L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale constitutive de l'Union régionale des Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté s'est tenue le 25 Septembre 2018 à Quetigny. Frédéric MESTRE est le Président.



## ASSOCIATION TÊTE DE RÉSEAU ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En Côte-d'Or, dans la Nièvre et à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, depuis plus de trente ans, des Centres Sociaux ont été créés sous différents modes de gestion, en fonction de leurs capacités à développer une action globale collective sur les Territoires.

Les Centres Sociaux, de par leur proximité avec les Habitants et d'autre part, par la dynamique de développement social local mettent en place avec l'ensemble des acteurs locaux des projets répondant aux problématiques territoriales identifiées.

Quel que soit le territoire, tous les centres sociaux sont soumis à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques sur un territoire qui peut aller d'un quartier à l'échelle d'une intercommunalité.

L'union régionale, dans sa fonction tête de réseau, est à l'interface entre les orientations politiques et stratégiques des partenaires régionaux et les centres sociaux.

### Conseil Régional de Bourgogne

Les relations avec le Conseil Régional de Bourgogne s'effectuent par l'intermédiaire du CRAJEP. Florence MIELLE représente les Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté.

### Le CRAJEP regroupe 16 Associations d'Éducation Populaire

Cette instance régionale permet de se connaître, de co construire ensemble et défendre nos valeurs communes pour une société plus juste et plus solidaire. La spécificité du fonctionnement du CRAJEP est la complémentarité de l'ensemble des associations membres mais avec chacune sa singularité d'intervention et son déploiement territorial régional.

## Les adhérents 2018 du CRAJEP Bourgogne Franche-Comté :

<ul style="list-style-type: none"><li>✕ AROEVEN Dijon Bourgogne</li><li>✕ CEMEA de Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Éclaireuses Éclaireurs de France</li><li>✕ Familles rurales – Fédération régionale de Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Fédération régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Fédération Léo Lagrange Centre Est / Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ FRANCAS Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Ligue de l'Enseignement Bourgogne Franche-Comté</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✕ Mouvement rural de jeunesse chrétienne Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ PEP Centre de la Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Rempart Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Scouts et Guides de France de Franche-Comté</li><li>✕ UFCV Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Union régionale des Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté</li><li>✕ Union régionale des Foyers Ruraux</li><li>✕ Union régionale pour l'Habitat des Jeunes Bourgogne Franche-Comté</li></ul>
---	---

### Le partenariat entre le Conseil régional et les membres du CRAJEP s'inscrivent dans 2 cadres législatifs :

- ✕ À travers les compétences partagées précisées par la loi NOTRe, et notamment celle de la promotion de l'éducation populaire et de la jeunesse, les partenaires ont la volonté conjointe de promouvoir l'éducation populaire et les actions en faveur de la jeunesse dans toutes leurs dimensions sur le territoire de la région.
- ✕ À travers la loi Égalité et Citoyenneté et en particulier son article 54 rappelant la responsabilité partagée de la compétence jeunesse et instaurant un processus annuel de dialogue structuré sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse, conduites par l'État et les collectivités territoriales. Les partenaires ont ainsi la volonté conjointe d'élaborer et de construire ensemble les modalités de ce dialogue s'adressant aux jeunes et à la société civile pour interroger et appliquer la « clause jeunesse » dans les politiques publiques en région.

#### ↳ Soutien aux Têtes de réseau :

La Région soutient le développement des solidarités de proximité et renforce les fonctions supports à travers une aide spécifique en faveur des fédérations et têtes de réseaux par la convention au titre du programme « Économie sociale et solidaire » dans le cadre de la chartre pour l'éducation populaire en Bourgogne Franche-Comté.

Le CRAJEP en 2018 a sollicité une demande commune pour l'ensemble des associations membres

## Objectifs de l'action de l'Union régionale dans cette mission de tête de réseau :

- ✕ Représenter les Fédérations Départementales et les Centres sociaux auprès des organismes régionaux (CARSAT, ARS, Mutualité Sociale Agricole Bourgogne....)
- ✕ Élaborer et mettre en œuvre des orientations et des stratégies communes dans les domaines de compétence des politiques et des organismes régionaux notamment en matière de formation, de la jeunesse, de l'économie sociale et solidaire
- ✕ Être à l'interface et relayer les politiques publiques auprès de l'ensemble des structures de l'Animation de la Vie Sociale
- ✕ Soutenir les initiatives locales territoriales
- ✕ Diffuser l'outil SENACS dans les centres sociaux en Bourgogne.  
SENACS (Système d'Échanges National des Centres Sociaux) émane d'une ambition commune à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et à la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF) de créer un observatoire partagé entre réseau des Caf et réseau des fédérations et unions de centres sociaux : il se définit comme un espace de dialogue entre acteurs et de partage d'informations autour des actions et projets, des modes d'organisation et du rayonnement partenarial des structures sur leurs territoires respectifs.
- ✕ Promouvoir l'accueil des jeunes en service civique
- ✕ Mettre en œuvre la politique de formation des acteurs : mise en place d'une formation DESJEPS avec les CEMEA Bourgogne afin de répondre aux critères de qualification de niveau 2 des directeurs de centres sociaux
- ✕ Mise en place de formation à destination des acteurs sur la notion d'évaluation et de capitalisation dans le cadre des projets de prévention seniors
- ✕ Contribuer au fédéralisme régional par la constitution d'une union régionale des Centres Sociaux de Bourgogne Franche Comté

### ↳ Jeunesse

Le CRAJEP est donc l'interlocuteur privilégié pour la région.

La Loi Egalité Citoyenneté promulguée en 2017, instaure la mise en place d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes. Les régions deviennent les chefs de file en matière de jeunesse avec pour mission de réunir les différents niveaux de collectivité pour échanger sur les questions liées à la jeunesse.

La mise en place de la CTAP (conférence territoriale d'action publique) Jeunesse et la participation active au Comité de Pilotage du Dialogue Structuré devrait permettre au CRAJEP d'être un acteur fort.

### ↳ CESER

Le CRAJEP siège au CESER au sein de la commission 3, cadre de vie – société.

Une auto saisine a été proposée par la commission qui « s'attachera à définir une méthodologie pour instaurer un dialogue structuré avec la jeunesse en Bourgogne Franche Comté. Ce dialogue vise à donner aux jeunes les outils pour renforcer leur citoyenneté et leur participation active aux décisions politiques qui les concernent »

## ↳ DRJSCS

Les principaux échanges portent sur les points suivants :

- FDVA et FDVA 2
- FONJEP
- Service Civique

Les relations avec la DRJSCS sont importantes pour la mise en cohérence des politiques publiques avec les missions d'éducation populaire

## ↳ Mouvement Associatif

Le CRAJEP contribue à la déclinaison de leur projet dans le champ de compétence qu'est la jeunesse et l'éducation populaire à travers les objectifs suivants :

- Encourager l'engagement et le bénévolat
- Travailler à une meilleure interconnaissance des réseaux associatifs

3 membres du CRAJEP siègent au sein de cette instance

## LES ACTIONS ET MISSIONS DE L'UNION RÉGIONALE SE DÉCLINENT DANS TROIS CONVENTIONS PRINCIPALES :

- Convention avec le Conseil Régional
- Convention avec la MSA
- Convention avec la CARSAT

### ■ Convention avec le Conseil Régional

Cette convention est la déclinaison de la convention de partenariat au titre de l'Économie Sociale et Solidaire conclue entre la Région et l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels de Bourgogne en tant que membre du CRAJEP

### ■ Convention avec la MSA

Depuis de nombreuses années, la CRMSAB et les Centres Sociaux entretiennent en Bourgogne des relations de partenariat s'appuyant sur des valeurs fondamentales de référence, telles que la solidarité, la promotion et l'autonomie des personnes, la démocratie participative.

Le partenariat entre la MSA Bourgogne et l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels de Bourgogne s'appuie sur la convention signée entre la CCMSA et la FCSF et a notamment pour objectifs généraux de:

- ✗ Promouvoir une insertion globale et durable
- ✗ Développer les politiques territoriales gérontologiques
- ✗ Favoriser la prise en compte des attentes des jeunes et la mise en œuvre des réponses au regard des besoins exprimés
- ✗ Permettre aux familles d'être acteurs de la vie sociale
- ✗ Promouvoir la place du développement social local

De plus, au niveau régional, ce partenariat s'attache à améliorer la connaissance réciproque des territoires ruraux, de leur évolution et de leur adaptation aux besoins des habitants.

Le partenariat établi entre l'Union Régionale et la MSA Bourgogne a donc permis d'impulser la mise en place d'une politique régionale en direction des Centres Sociaux ruraux sur l'ensemble du territoire de la MSA Bourgogne.

Ce partenariat s'organise autour de 4 axes d'intervention :

- **Axe 1** : Être un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la politique d'Action Sociale de la CRMSA de Bourgogne ainsi qu'un appui dans la coordination des différentes politiques sociales institutionnelles

**Objectifs :**

- ✕ Contribuer à la déclinaison de la politique d'action sociale de la CRMSAB
- ✕ Favoriser la cohérence et l'efficacité du partenariat
- ✕ Assurer une fonction d'observatoire et de veille sociale

- **Axe 2** : Soutien à la participation active de la population agricole dans la vie sociale et la dynamique locale, en lien avec l'échelon local de la MSA Bourgogne

**Objectifs :**

Favoriser la prise en compte de la population agricole

Accompagner les délégués MSA dans leur fonction de représentation dans les Centres Sociaux

- **Axe 3** : Poursuite du partenariat avec les Centres Sociaux des 4 départements de la Bourgogne

**Objectifs :**

- ✕ Contribuer à la politique régionale de la CRMSAB en direction des Centres Sociaux ruraux
- ✕ Développer et soutenir la notion de réseau des Centres Sociaux renforçant le maillage territorial dans le cadre de développement d'actions sociales de proximité

- **Axe 4** : Accompagnement méthodologique des Centres Sociaux engagés dans les dispositifs CCMSA et CRMSAB

**Objectifs :**

- ✕ Développer les compétences des équipes des Centres Sociaux en s'appuyant sur les fondamentaux d'une démarche de Développement Social Local
- ✕ Contribuer à l'élévation de la qualité des actions sur les territoires ruraux et à l'implication des habitants



## ■ Convention avec la CARSAT

Une convention de partenariat existe depuis 2009 entre la CNAV et la Fédération Nationale, elle a pour but de renforcer les actions en direction des personnes âgées.

Les centres sociaux bourguignons identifient de plus en plus la question des personnes âgées dans leur projet social d'animation globale. Ce constat s'articule avec l'évolution démographique, les enjeux liés à la santé et les politiques de développement des territoires.

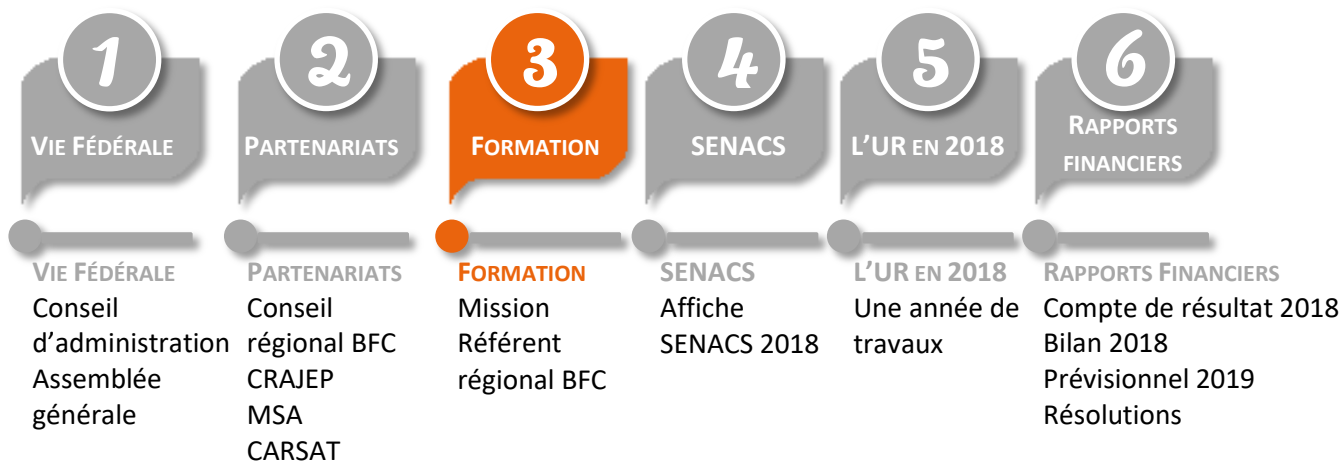
Cette réalité doit aujourd'hui être accompagnée par la mise en œuvre à partir des territoires de proximité ruraux mais aussi urbains d'actions partagées entre les centres sociaux et partenaires reconnus de la gérontologie.

Cela passe par un diagnostic partagé, favorisant la reconnaissance des acteurs et de leurs compétences qui favorisera une cohérence des projets sur les territoires.

La Bourgogne entend pour mener ce travail, développer et formaliser son partenariat avec le Conseil Régional, la CARSAT, la MSA, et les Conseils départementaux à la fois sur l'ingénierie mais aussi la conduite d'actions avec les Centres Sociaux.

La CNAV a renégocié avec l'état sa nouvelle COG 2018/2022, l'Union régionale est actuellement en phase de travail d'une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, dont l'axe central reste la lutte contre l'isolement et s'articulera autour de 3 orientations :

- Développement de la citoyenneté et de l'utilité sociale des seniors
- Amélioration de la qualité de vie et promotion du savoir bien vieillir « le bien être dans sa tête, le bien être dans son corps »
- Amélioration du partenariat avec la CARSAT en faveur d'un meilleur accès aux droits et dispositifs pour les publics fragiles



## MISSION DE RÉFÉRENT RÉGIONAL

### Contexte et enjeux de la région

Les structures ressortissantes de la convention collective Alisfa avec un total de 108 sur 8 départements sont représentées en faible densité sur la plupart des départements et sont réparties inégalement sur l'ensemble de cette région très rurale.

La partie Franc Comtoise avec 4 départements totalise un peu plus de 25 % des structures et des emplois et cette dernière est couverte par la mission Référent Régional CPNEF depuis moins d'un an. Grâce à la collaboration de la conseillère emploi formation d'Uniformation qui est rattachée à cette partie de la région, la mobilisation des acteurs devrait être plus efficace en 2018 dans le but de mieux les informer et de favoriser l'articulation des dispositifs emploi et formation proposés par la branche.

Sur la partie Bourgogne qui représente 75 % des adhérents, le département de la Nièvre est prépondérant en concentration de Centres Sociaux qui équivaut à 30 % des structures de la région avec un nombre de salariés supérieur à la moyenne.

### Les enjeux pour les structures de la région Bourgogne Franche Comté

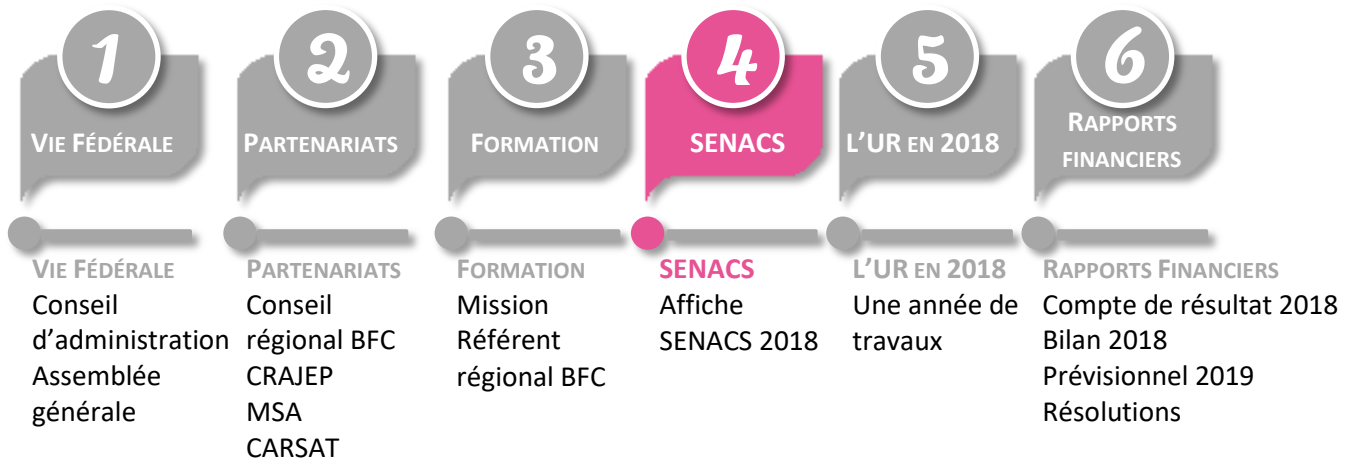
Pour ce premier semestre, les sujets de préoccupation des structures ont été la transformation des contrats aidés avec la mise en place du dispositif parcours emploi formation comprenant une baisse quantitative du nombre de contrat aidés et la fin progressive des Emplois d'avenir comportant les difficultés de pérennisation des fonctions.

➤ **Axe 1 :** Initier une démarche d'observation emploi-formation afin d'alimenter la CPNEF sur les évolutions des activités, de l'emploi et de la formation des structures de la branche dans son territoire

✓ Objectifs visés :

- ✗ Mieux cerner les problématiques emplois formation en fonction de l'évolution de l'environnement des structures
- ✗ Identifier les thématiques régionales prioritaires
- ✗ Poursuivre la structuration du cadre d'intervention pour mieux intégrer la fonction de l'observatoire dans la mission de référent régional

- **Axe 2** : Faciliter l'accès à la formation et à la qualification en référence aux objectifs définis dans l'accord formation
  - ✓ Objectifs visés :
    - ✗ Faciliter l'accès et l'appropriation des dispositifs de formation par les structures
    - ✗ Accompagner les structures pour la mise en place des différents dispositifs (mutualisés et spécifiques CPNEF)
    - ✗ Suivre la mise en œuvre des actions concourant à la qualification et la professionnalisation des salariés
  
- **Axe 3** : Promouvoir l'emploi dans la branche
  - ✓ Objectifs visés :
    - ✗ Valoriser les métiers et les emplois de la branche professionnelle
    - ✗ Faciliter la mise en œuvre de formation diplômante et de démarches qualifiantes
    - ✗ Concourir à l'information sur les dispositifs d'emplois auprès des structures de la Branche
    - ✗ Être en veille sur les structures pouvant être en difficultés
  
- **Axe 4** : Faciliter les initiatives en matière d'emploi/formation
  - ✓ Objectifs visés :
    - ✗ Poursuivre la dynamique de partenariat technique pour l'élaboration de formations d'adaptation aux fonctions et aux compétences des salariés de la branche professionnelle
    - ✗ Co-construire des sessions de formation pour améliorer les pratiques professionnelles et pour générer des projets adaptés
    - ✗ Développer les possibilités de financement et cofinancement pour l'élaboration de formations.



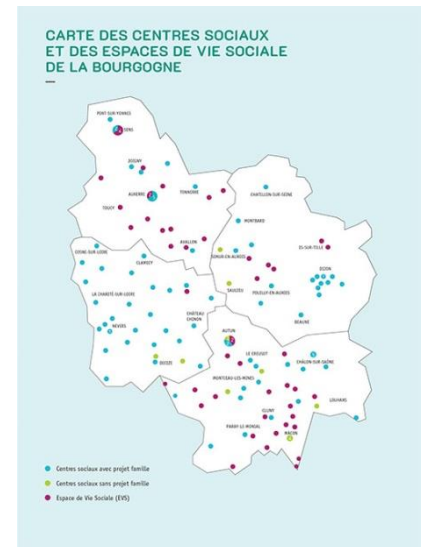
**SENACS** (Système d'Échanges National des Centres Sociaux) constitue un observatoire des actions conduites par les Centres Sociaux, et qui se définit comme :

- ↪ Un espace de dialogue entre acteurs
- ↪ Un espace de partage d'informations autour des actions, projets et des modes d'organisation
- ↪ Un outil de rayonnement partenarial des structures sur leurs territoires respectifs



Cet observatoire poursuit 4 objectifs principaux :

- ✓ Faire connaître et reconnaître ce que sont les Centres Sociaux
- ✓ Améliorer la lisibilité du travail et des actions des Centres Sociaux
- ✓ Favoriser la reconnaissance des Centres Sociaux dans la négociation avec les partenaires
- ✓ Mutualiser et diffuser des exemples de bonnes pratiques



L'observatoire SENACS se fonde sur le recueil de données quantitatives et qualitatives, au moyen d'une enquête nationale annuelle centrée sur 6 composantes du projet :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| ↪ Les données générales de la structure      | ↪ Les emplois      |
| ↪ Le projet                                  | ↪ Les partenariats |
| ↪ La vitalité démocratique et la gouvernance | ↪ Les finances     |

L'Union Régionale a proposé d'animer le dispositif SENACS sur tout le territoire de la Bourgogne, via les fédérations 21 et 58, en partenariat avec les CAF de chaque département.

Un comité de pilotage régional a été créé pour coordonner les actions, analyser les données et créer une plaquette régionale.

L'animation départementale sur les territoires est gérée par l'Union Régionale, via les Fédération 21 et 58. Elle a pour but de :

- ✓ Animer et mobiliser les centres sociaux autour du dispositif
- ✓ Assurer une assistance auprès des directeurs (mise en place de saisies collectives, suivi des questionnaires, relances, hotline)
- ✓ Contrôler la cohérence des données
- ✓ Animer l'analyse des résultats départementaux
- ✓ Produire des encarts départementaux

En 2018, 88 sur les 98 Centres Sociaux que compte la Bourgogne, ont répondu au questionnaire :

- ↪ 19 sur 24 en Côte-d'Or, soit 79 %
- ↪ 25 sur 29 en Saône et Loire, soit 86 %
- ↪ 33 sur 33 dans la Nièvre, soit 100 %
- ↪ 11 sur 12 dans l'Yonne, soit 92 %

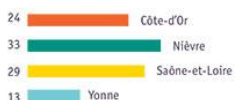
Une deuxième plaquette a été réalisée et porte sur les thèmes :

- ✓ Développement du lien social
- ✓ Accès aux droits et inclusion numérique
- ✓ Jeunesse
- ✓ Gouvernance

### REPÈRES CLÉS 2017 / PORTRAIT DES CENTRES SOCIAUX BOURGOGNE

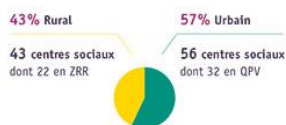
#### Répartition

Statistiques établies sur 99 centres sociaux



99 centres sociaux

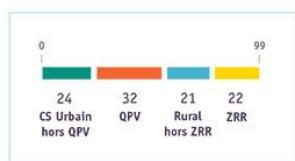
#### Les territoires d'intervention



#### Mode de gestion



55% Collectivité locale  
44% Association  
1% Autre mode de gestion (CAI)



### UNE MAJORITÉ DES CENTRES SOCIAUX INTERVIENNENT SUR DES TERRITOIRES PRIORITAIRES, URBAINS OU RURAUX.

#### Dans les espaces urbains

Statistiques établies sur 88 centres sociaux.

La moitié des centres sociaux se concentrent sur un ou plusieurs quartiers, donc à l'échelle infra-communale :



#### Dans les espaces ruraux

Statistiques établies sur 88 centres sociaux.

87% des centres sociaux ont une dimension intercommunale

5 centres sociaux ont une dimension communale.

Une grande diversité dans les zones d'implantation, de compétences et aussi d'influence.

### REPÈRES CLÉS 2017 / ANIMATION DE LA VIE SOCIALE / GRANDE RÉGION ZOOM SUR LA FRANCHE-COMTÉ

En Franche-Comté :

51 centres sociaux

22 EVS

Statistiques établies sur 51 centres sociaux

- 22 Doubs
- 9 Haute-Saône
- 4 Jura
- 16 Territoire de Belfort

#### MOYENS HUMAINS

Statistiques établies sur 40 centres sociaux

1 089 salariés, correspondant à 509,8 ETP

#### BÉNÉVOLES

886 bénévoles réguliers

922 bénévoles occasionnels

soit 64 542 heures

1 203 habitants associés aux instances de gouvernance ou de pilotage du projet soit 24 437 heures

1 638 bénévoles d'activité

170 bénévoles formés

En Bourgogne Franche-Comté : 150 centres sociaux

73 EVS

#### Mode de gestion



#### Les territoires d'intervention



#### MOYENS FINANCIERS

Statistiques établies sur 36 centres sociaux

592 714 € de budget moyen

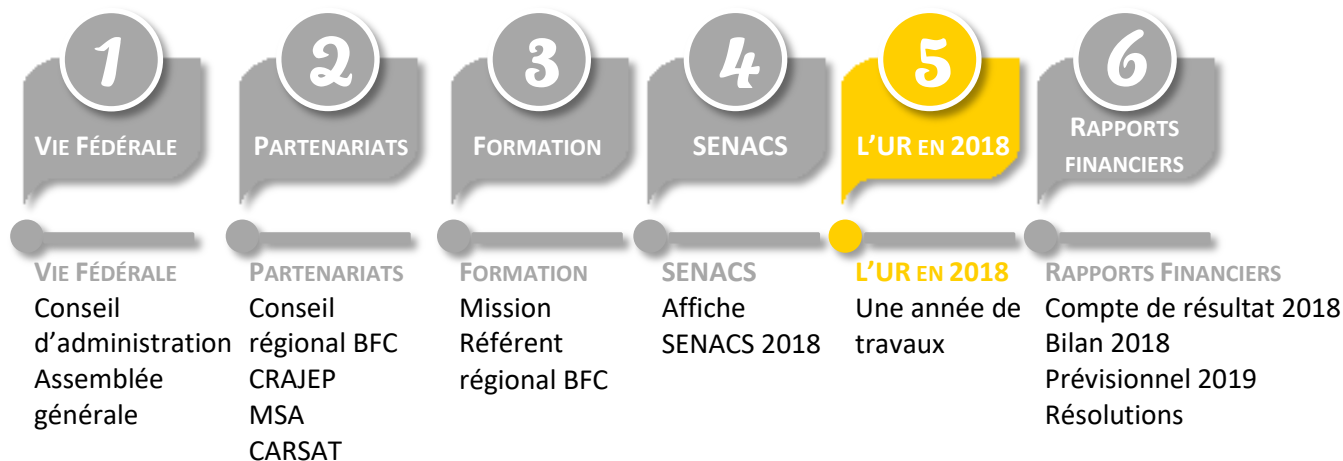
467 852 € de budget médian



#### PARTENAIRES FINANCIERS



19



## POURSUITE DU RAPPROCHEMENT AVEC LE RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCHE-COMTÉ

L'Union Régionale et le réseau de Franche-Comté travaillent régulièrement ensemble afin de poursuivre une dynamique de développement.

Le réseau de Franche-Comté bénéficie d'un accompagnement de la Fédération nationale pour sa mise en place.

La fusion des deux régions Bourgogne et Franche-Comté entraîne inéluctablement des interrogations sur le devenir de nos territoires. Les travaux et réflexions engagés dans les deux réseaux se rejoignent sur plusieurs points : organisation des réseaux, nécessité dans un premier temps de bien connaître les pratiques de chacun pour ensuite envisager les moyens de travailler ensemble afin de répondre à des enjeux et des craintes communes.

Le croisement des enjeux des deux réseaux fait apparaître un thème de travail commun et nécessaire : travailler sur la reconnaissance.

Dans les travaux et réflexions, se placent en priorité les développements des territoires, la géographie des communautés de communes qui évolue et se modifie, et la création de la grande région, nouvelle structure régionale.

**La Franche Comté** compte 47 centres sociaux dans toute la région. Il n'existe pas de Fédération, ni départementale, ni régionale en Franche-Comté, mais une Union s'est constituée en Haute-Saône (70). Les professionnels des structures sont rattachés directement à la Fédération Nationale.

Un réseau Fédéral se constitue, suite aux constats suivants :

- ✚ La nécessité de se regrouper pour exister
- ✚ Les centres sociaux n'ont aucune représentation auprès des institutions
- ✚ Les autres mouvements d'éducation populaire de la région siègent dans les commissions, mais pas les centres sociaux
- ✚ Quelques professionnels avaient la volonté de se regrouper autour d'un thème commun la culture. Le dispositif des Portes du Temps leur a permis de se rencontrer et de se regrouper autour de ce projet, et permettre ainsi de se regrouper pour être reconnu par la porte d'entrée culturelle.

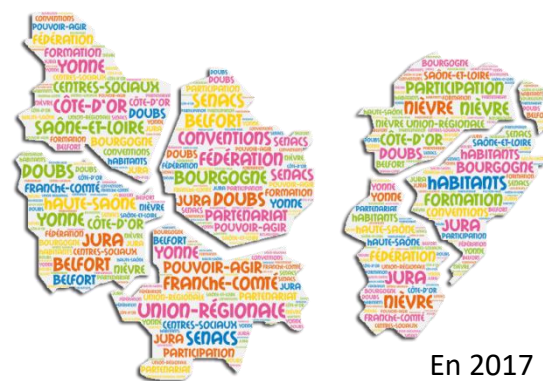
**2018 est l'année de la mise en place et  
de la constitution  
de l'Union Régionale des Centres Sociaux  
de Bourgogne Franche-Comté**

Le croisement des enjeux des deux réseaux fait apparaître un thème de travail commun et nécessaire : travailler sur la reconnaissance.

Au regard des nouvelles compétences prises par les Régions suite à la loi NOTRe, il est nécessaire que les centres sociaux soient considérés et reconnus comme des acteurs indispensables des territoires. C'est dans ce contexte qu'il paraît primordial, voire indispensable, de repenser le développement du fédéralisme dans le réseau Bourgogne-Franche-Comté.

2 années auront été nécessaires pour construire notre démarche d'Union Régionale du fait de nos contextes différents et hétérogènes. L'interconnaissance, nos points communs, nos spécificités ont ponctué nos temps de travail en vue de cette construction Union Régionale.

Notre gouvernance devra prendre en compte notre disparité territoriale et la multiplicité de nos contextes locaux.



En 2017



En 2018

**25 Septembre 2018**, l'Union Régionale des centres sociaux et socioculturels de Bourgogne Franche-Comté prend forme et a pour but sur le territoire BFC :

- ↳ de constituer un espace de coopération entre les réseaux des fédérations départementales, existantes ou à venir
- ↳ de créer une instance régionale pour favoriser la cohérence politique, stratégique et technique du réseau des

centres sociaux

- ↳ de rendre visible notre réseau auprès des interlocuteurs pour parler d'une même voix et assurer sa représentation auprès des instances et des partenaires
- ↳ d'élaborer et mettre en œuvre les orientations stratégiques, notamment en matière de formation, de développement des territoires, et de projets de l'économie sociale et solidaire au service de tous les centres
- ↳ d'être un lieu de veille, de recherche et de prospective
- ↳ de renforcer le fédéralisme et contribuer à l'émergence de nouvelles formes d'organisations participatives.

La nouvelle région : Bourgogne Franche-Comté  
L'Union Régionale : une démarche en construction...

L'Union régionale se veut être un espace collaboratif et coopératif au plus proche de la réalité contextuelle de chaque territoire ayant pour volonté de :

- ↗ Réunir et rassembler les acteurs à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté
- ↗ Être outil d'animation et d'appui au réseau
- ↗ Être lieu de partage d'expériences et de formation
- ↗ Représenter l'ensemble des Centres Sociaux auprès des partenaires régionaux et faire valoir la plus-value de l'action des centres sociaux au bénéfice d'une société plus juste

Afin d'outiller cette volonté, plusieurs axes sur les prochaines années ont été définis :

**Axe n° 1** : Développer le fédéralisme en Bourgogne Franche-Comté

**Axe n°2** : Porter une parole politique régionale Bourgogne Franche-Comté

**Axe n°3** : Porter et animer des chantiers thématiques

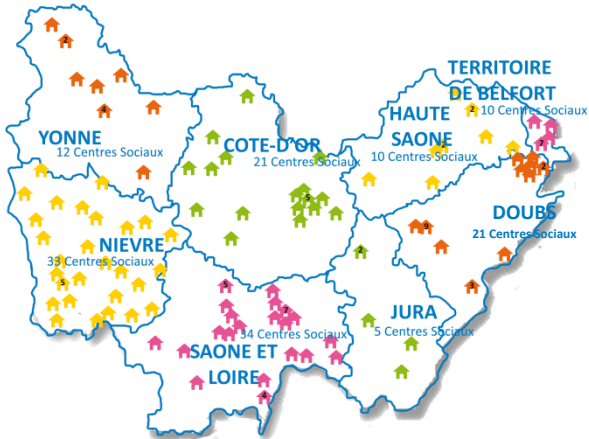
**Axe n°4** : Exercer une fonction de veille



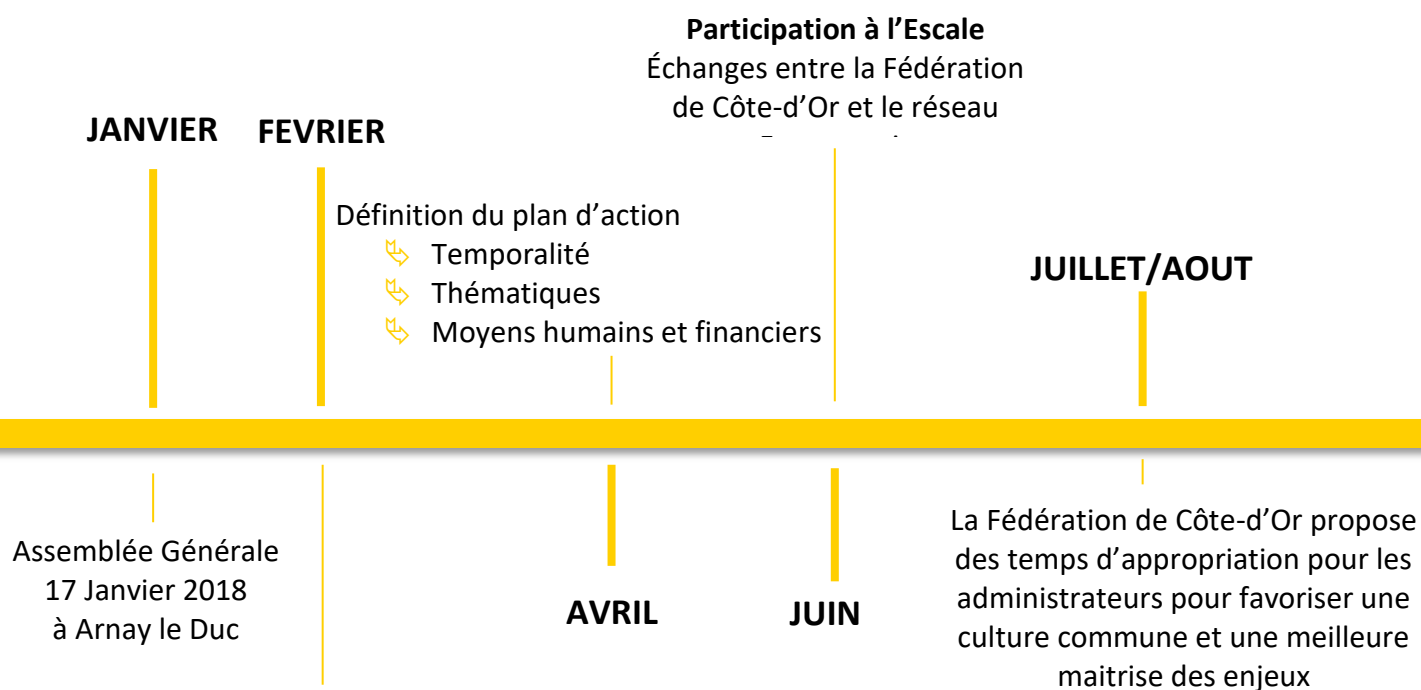
Union Régionale des centres  
Sociaux et Socioculturels  
**de Bourgogne  
Franche-Comté**







## Les temps forts de l'Union Régionale en 2018



Temps De travail accompagné par Agostino BURINI avec pour objectifs :

- ↔ Identifier nos enjeux
- ↔ Définir une méthodologie et une stratégie de déploiement
- ↔ Mettre en place un plan d'action

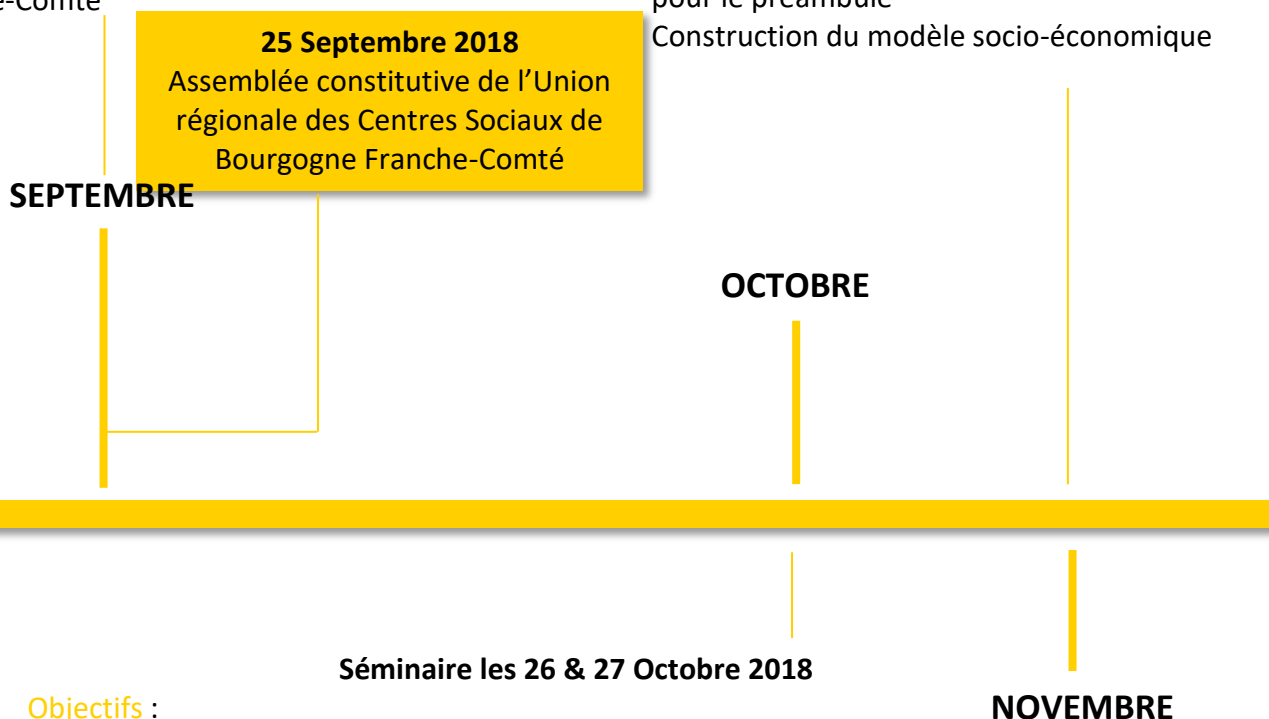
**2018...**

Vers la construction  
de l'Union régionale Bourgogne Franche-Comté

## Accompagnement de la FCSF

### Objectifs :

- ↳ Accompagner les acteurs de la nouvelle grande région dans la structuration de la nouvelle UR
- ↳ Contribuer au développement des coopérations entre centres sociaux et instances fédérales
- ↳ Contribuer au développement du fédéralisme en Franche-Comté



### Objectifs :

- ↳ Faire connaissance
- ↳ Découvrir ce que fait chaque acteur, commencer à imaginer ce qui pourrait se faire au niveau régional
- ↳ Mettre en lumière des chantiers prioritaires
- ↳ Construire des processus de mise en œuvre, de pilotage partagé entre l'UR et les acteurs du fédéralisme en BFC
- ↳ Poser ce qui peut faire risque pour les fédérations et les territoires avec l'UR
- ↳ Poser des premiers jalons organisationnels
- ↳ Tirer un bilan, dresser des perspectives

### Ce qui ressort du séminaire :

- ↳ Élaboration d'un projet et orientations pour l'UR en articulation avec les contextes locaux existants
- ↳ Définition des missions
- ↳ Premières hypothèses de chantiers posées

- **Janvier 2018** : Assemblée Générale 2017
  - ✓ Temps d'information à destination du Conseil d'Administration et des Centres Sociaux : comment mobiliser les Centres Sociaux et les membres du Conseil d'Administration
  - ✓ Préparation des futurs temps de rencontre avec la Fédération nationale des Centres Sociaux
  - ✓ Co-construction des objectifs stratégiques et opérationnels de l'Union régionale Bourgogne Franche-Comté
  - ✓ Identification des ressources humaines nécessaires
  
- **Février 2018** : temps de travail avec un intervenant extérieur – Gouvernance et fonctionnement de l'Union Régionale
  - ✓ Stratégie de déploiement : C'est quoi notre identité ? ESS, développement local, quels leviers ?
    - ✗ Gouvernance politique
    - ✗ Capacité d'innovation, ce qui nous différencie
    - ✗ Renforcer nos identités
  
- **Avril 2018** : temps de travail avec le réseau de Franche-Comté et la Fédération nationale des Centres Sociaux
  - ✓ Plan d'action
  - ✓ État des lieux
  - ✓ Définition de la feuille de route
  - ✓ Définition d'une commission « Statuts »
  
- **Mai 2018** : travail sur les nouveaux statuts par la commission
  
- **Mai 2018** : rencontre avec le Président de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne
  
- **Juillet 2018** : rencontre et travail avec les partenaires techniques de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne à Autun
  - ✓ Appels à projets
  - ✓ Liens de partenariats MSA Bourgogne et Fédérations Côte-d'Or et Nièvre
  
- **Septembre 2018** : temps de travail Union Régionale Bourgogne, Réseau de Franche-Comté, Fédération nationale
  - ✓ Statuts
  - ✓ Accompagnement FCSF : mise à disposition d'un délégué afin d'accompagner l'élaboration du projet de la nouvelle union régionale au service des fédérations et des centres sociaux, et de la détermination des chantiers prioritaires. Ce délégué sera en appui à la décision de son organisation politique et technique, de sa gouvernance, de sa structuration. Il aura pour objectifs :
    - ✗ D'accompagner les acteurs de la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté dans la structuration d'une Union régionale à partir de l'Union régionale de Bourgogne

- ✘ De contribuer au développement des coopérations entre centres sociaux de la nouvelle région et entre les instances fédérales et/ou regroupement de centres
- ✘ De contribuer au développement du fédéralisme en Franche-Comté

➤ **25 Septembre 2018**

- ✓ Assemblée Générale de l'Union régionale de Bourgogne pour modification de statuts
- ✓ **Assemblée Générale constitutive de l'Union régionale de Bourgogne Franche-Comté**

➤ **26-27 Octobre 2018** : Séminaire à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté

- ✓ Clarifier les enjeux
- ✓ Définir les modalités de fonctionnement

Un séminaire pour définir la nouvelle Union régionale a été organisé à Dijon les 26 et 27 octobre 2018, et a regroupé 20 participants de (presque) toute la région Bourgogne Franche-Comté.

Les objectifs étaient nombreux et partagés :

- ↔ Faire connaissance
- ↔ Découvrir ce que fait chaque acteur (en tant que fédération ou centre), commencer à imaginer ce qui pourrait se faire au niveau régional
- ↔ Mettre en lumière des chantiers prioritaires
- ↔ Construire des processus de mise en œuvre, de pilotage partagé entre l'UR et les acteurs du fédéralisme en FBC
- ↔ Poser ce qui peut faire risque pour les fédérations et les territoires avec l'UR
- ↔ Poser des premiers jalons organisationnels
- ↔ Tirer un bilan, dresser des perspectives

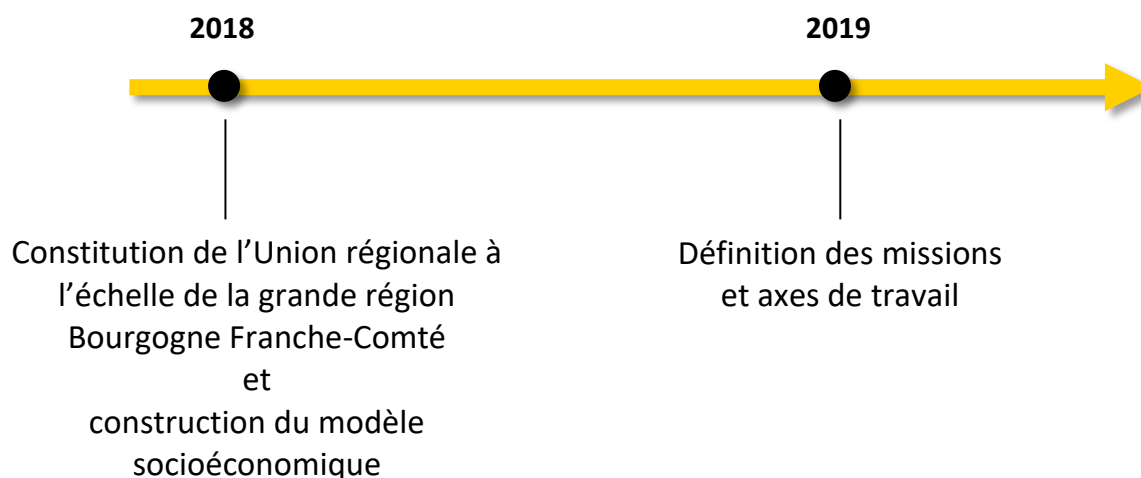
➤ **28 Novembre 2018** : Conseil d'administration

- ✓ Validation du compte-rendu du séminaire
- ✓ Définition des perspectives de travail
- ✓ Mise en place de commissions thématiques
- ✓ Réflexion autour du modèle socio-économique

**Tous ces temps de travail représentent un cumul de plus de 800 heures de bénévolat**



## L'Union régionale Bourgogne Franche-Comté en 2019...



### Définition des missions :

#### Développer le fédéralisme en Bourgogne Franche Comté

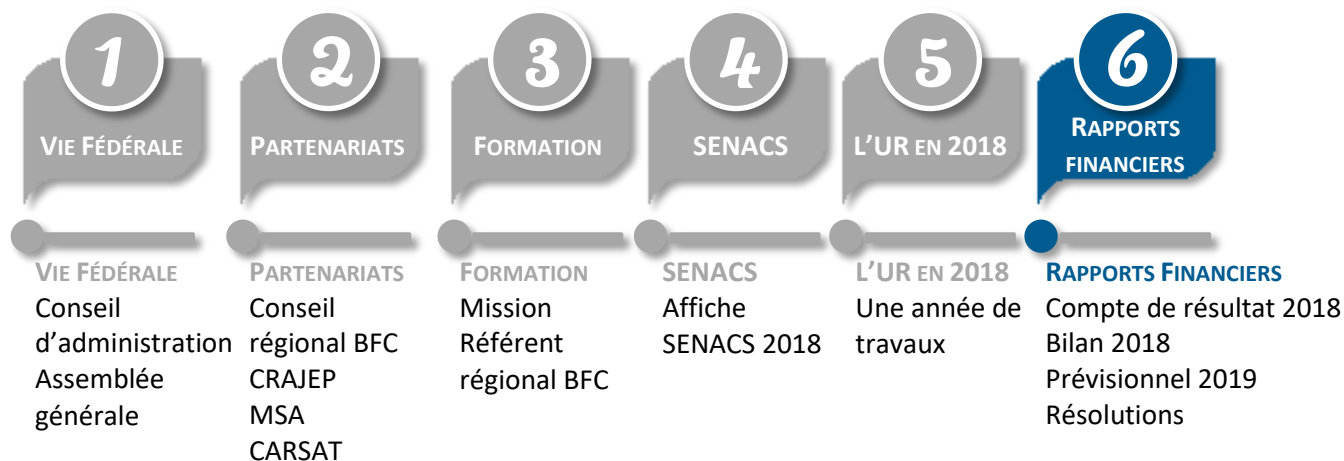
- Soutenir le développement du fédéralisme dans la région
- Appuyer les fédérations départementales
- Exercer une fonction de fédération dans les territoires actuellement non couverts par une fédération départementale (animation territoriale des centres, accompagnement vers la création de réseaux locaux...)
- Faire circuler l'information au sein du réseau régional, en articulation avec la dimension nationale

#### Porter une parole politique régionale

- Construire une parole politique régionale
- Exercer une fonction de représentation régionale auprès des acteurs institutionnels et réseaux d'acteurs régionaux
- Faire reconnaître le rôle et la plus-value des centres sociaux dans les territoires
- Soutenir le développement des partenariats régionaux
- Porter une parole et des enjeux territoriaux auprès de la FCSF

#### Porter et animer des chantiers thématiques

#### Exercer une fonction de veille



### COMPTE DE RÉSULTAT 2018 - PRODUITS

Cpte	Libellés	PREVISIONNEL 2018	TOTAL	PREVISIONNEL 2019
<b>70</b>	<b>Rémunération des Services</b>	<b>2 000,00 €</b>	- €	- €
	Participation FD 21 FD 58	- €	- €	- €
	Prestation de services	2 000,00 €	- €	- €
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>43 000,00 €</b>	<b>16 400,00 €</b>	<b>34 485,00 €</b>
	Direction Régionale Jeunesse et Sports	- €	- €	- €
	Subvention Conseil Régional Bourgogne :	- €	- €	- €
	- Animation des Territoires	20 000,00 €	- €	14 085,00 €
	- Actions innovantes	- €	- €	- €
	- Formation	- €	- €	- €
	CAF Subvention fonctionnement	- €	- €	- €
	CAF Côte-d'Or Subvention SENACS	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	CAF Nièvre Subvention SENACS	2 000,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
	CAF Saône et Loire Subvention SENACS	2 000,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
	CAF Yonne Subvention SENACS	- €	1 400,00 €	1 400,00 €
		- €	- €	- €
	Caisse Régionale MSA	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
	CARSAT	7 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
	Autres subventions	2 000,00 €	- €	- €
<b>75</b>	<b>Produits de gestion courante</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>3 023,73 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
	Fonds mutualisés	40 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
	Cotisations	- €	- €	- €
	Autres produits de gestion courante	- €	23,73 €	- €
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>19 423,73 €</b>	<b>36 485,00 €</b>
<b>87</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	- €	- €	<b>46 100,00 €</b>
	Salariés FD 21/58	- €	- €	30 000,00 €
	Administrateurs bénévoles	- €	- €	16 100,00 €
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>19 423,73 €</b>	<b>82 585,00 €</b>
	Résultat exercice		<b>10 702,31 €</b>	- €



## COMPTE DE RÉSULTAT 2018 - CHARGES

Cpte	Libellés	PREVISIONNEL 2018	TOTAL	PREVISIONNEL 2019
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>500,00 €</b>	<b>75,48 €</b>	<b>2 200,00 €</b>
	Alimentation boissons	300,00 €	15,37 €	300,00 €
	Carburant	- €	- €	1 200,00 €
	Fournitures administratives	200,00 €	60,11 €	200,00 €
	Autres fournitures	- €	- €	500,00 €
<b>61</b>	<b>Services Extérieurs</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>31,00 €</b>	<b>1 860,00 €</b>
	Primes d'assurances	300,00 €	- €	440,00 €
	AIGA - Dossier paies	500,00 €	- €	320,00 €
	Location	2 000,00 €	- €	1 000,00 €
	Frais colloques	600,00 €	- €	- €
	Documentation	- €	31,00 €	100,00 €
<b>62</b>	<b>Autres Services Extérieurs</b>	<b>24 100,00 €</b>	<b>5 226,11 €</b>	<b>13 375,00 €</b>
	Frais SNCF	1 000,00 €	- €	700,00 €
	Frais de mission	2 000,00 €	795,18 €	1 500,00 €
	Convention Fédé 21	10 000,00 €	- €	4 430,00 €
	Convention Fédé 58	10 000,00 €	- €	- €
	Publicité publications	- €	- €	500,00 €
	Déplacements	- €	- €	800,00 €
	Déplacements des bénévoles	- €	660,33 €	1 000,00 €
	Déplacements/temps de travail	- €	- €	3 295,00 €
	Missions Réceptions - Séminaire	- €	2 903,00 €	- €
	Frais télécommunication	600,00 €	417,60 €	650,00 €
	Adhésions	500,00 €	450,00 €	500,00 €
<b>63</b>	<b>Impôts et Taxes</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>320,00 €</b>
	Uniformation	1 000,00 €	- €	320,00 €
<b>64</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 730,00 €</b>
	Rémunération du Personnel	39 000,00 €	- €	13 600,00 €
	Charges sociales	17 000,00 €	- €	5 130,00 €
<b>67</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>- €</b>	<b>3 388,83 €</b>	<b>- €</b>
	Pertes Exercices antérieurs	- €	3 388,83 €	- €
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>8 721,42 €</b>	<b>36 485,00 €</b>
<b>86</b>	<b>Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>€</b>	<b>- €</b>	<b>46 100,00 €</b>
	Salariés FD 21/58	- €	- €	30 000,00 €
	Administrateurs bénévoles	- €	- €	16 100,00 €
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>8 721,42 €</b>	<b>82 585,00 €</b>
	Résultat exercice		<b>10 702,31 €</b>	- €

(\*) Des conventions de mise à disposition du personnel entre l'Union régionale des Centres Sociaux et les Fédération 21 et 58 ont été signées, sous réserve de l'obtention de la subvention Tête de réseau du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

À la clôture de ces comptes, le versement de cette subvention n'ayant toujours pas été effectué, les lignes Conventions (comptes 62) et Subvention (compte 74) ne font apparaître aucun montant. Ceux-ci seront pris en compte, tant dans les comptabilités des Fédérations respectives que dans celle de l'Union régionale en produits et charges exceptionnels sur l'année 2020, qu'après versement.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF		PASSIF	
<p><b>Créances de Fonctionnement</b></p> <p>Produits à recevoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solde Fonds mutualisés      500,00 €</li> <li>- CAF SENACS                      6 400,00 €</li> <li>- CARSAT                            2 000,00 €</li> </ul>	<p><b>8 900,00 €</b></p>	<p><b>Fonds propres</b></p> <p>Exercices antérieurs              12 148,36 €</p> <p><b>Résultat de l'exercice</b>              <b>10 702,31 €</b></p>	
<p><b>Disponibilités</b></p> <p>Livret</p> <p>Compte courant                      13 950,67 €</p>	<p><b>13 950,67 €</b></p>	<p><b>Dettes de Fonctionnement</b></p> <p>Charges à payer</p>	
		<b>22 850,67 €</b>	<b>22 850,67 €</b>

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS**  
**Présentées à l'Assemblée Générale du 22 Novembre 2019**

↳ **Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, le rapport d'activités et le rapport financier du Trésorier, approuve dans toutes les parties les dits rapports.

↳ **Deuxième Résolution**

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes qui lui sont présentés.

Elle fixe le résultat de l'exercice à un excédent de 10 702,31 €

Résultat de l'exercice : 10 702,31 €

Report à nouveau : 12 148,36 €

Affectation : **Report à nouveau**

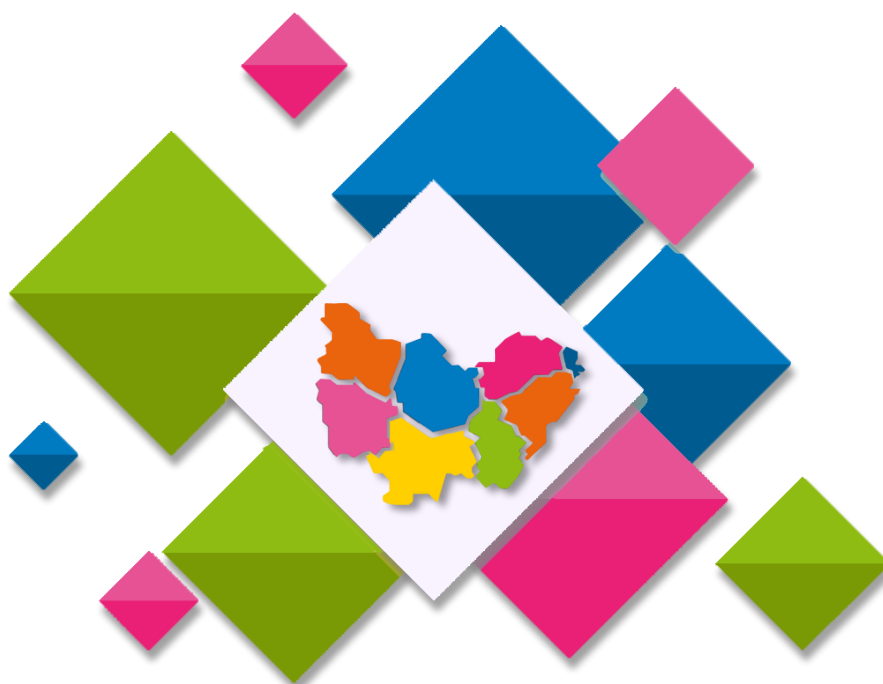
Résultat du report à nouveau après affectation : 22 850,67 €

↳ **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Bureau et au Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018

**2018, UNE ANNÉE DE TRAVAIL, D'ÉCHANGES, DE DÉBATS....  
POUR UNE UNION RÉGIONALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ AU SERVICE DES  
HABITANTS ET DES TERRITOIRES**

**« AGIR AU LOCAL AVEC DES ORIENTATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES »**



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**



santé  
famille  
retraite  
services

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Bourgogne  
& Franche-Comté



**Union Régionale des Centres Sociaux de Bourgogne Franche-Comté**

Maison des Associations – 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

Email : [urcsbfc@gmail.com](mailto:urcsbfc@gmail.com)

